Déclaration UNSA éducation CTSD du 02 Février 2018

L'an dernier, l'Unsa éducation avait souligné positivement la dotation du second degré puisqu'elle allouait pour le département 26 équivalents temps plein. Force est de constater, que cette année marque le début d'un tournant pour ce qui est des moyens accordés au second degré. Avec une augmentation de 67 élèves, le département aura l'équivalent de 3 postes.

Si au premier abord nous sommes toujours dans le positif, à y regarder de plus près il n'y a rien de réjouissant. Les lycées généraux et techniques vont bénéficier d'une augmentation de leur DGH pour couvrir la hausse d'effectif alors que les lycées professionnels auront la même DGH que l'an dernier. Ce sont les collèges qui eux, verront leur DGH baisser proportionnellement plus que leur effectif, et de ce fait, le H/E repart à la baisse.

Ceci est bien le reflet de la politique ministérielle actuelle qui entame le « dé-tricotage » de la réforme du collège. Cela a commencé dès le mois de juin avec le décret sur l'assouplissement, puis cela continue avec le « développement des enseignements facultatifs » en utilisant la marge qui avait pour objectif de permettre à tous les élèves de mieux apprendre pour mieux réussir. Ce revirement à 2 conséquences majeures :

- Une relance de la concurrence scolaire entre établissements : les enseignements facultatifs vont être utilisés pour attirer les « meilleur élèves »
- Un changement interne dans les établissements : regrettable que les discussions portent uniquement sur des questions techniques au détriment du pédagogique.

Concernant le dispositif « devoirs faits », pour l'Unsa éducation une réflexion sur le temps de travail personnel et sur l'autonomie de nos élèves est évidement nécessaire. Malheureusement, il ne faut pas s'arrêter aux effets d'annonce car l'attente des parents est grande. La réussite de cette demande gouvernementale ne peut pas uniquement reposer sur la bonne volonté des personnels placés en « première ligne ». L'investissement et la charge de travail des chefs d'établissement, des CPE, des AED et des enseignants est considérable par rapport aux moyens allouées, que dire de seulement ½ IMP pour la coordination de cette mission.

Le décalage entre la communication ministérielle et la réalité du terrain place de fait l'ensemble de la communauté éducative en difficulté pour répondre à une consigne et un objectif irréalisable autant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Une des priorités ministérielles est le développement des dispositifs des élèves en situation de handicap. Il faudrait aussi que les conditions d'intégration de ces élèves bénéficient d'une attention particulière. L'Unsa éducation demande toujours que les classes accueillant les élèves d'ULIS ne dépassent pas 25 élèves. Ainsi nous attirons votre attention sur les collèges d'Endarra Anglet, Camus Bayonne, Clermont Pau, Ravel St Jean de Luz et Lescar.

Pour améliorer l'offre pédagogique dans l'éducation prioritaire, et dans la suite logique du dédoublement des CP et CE1, l'Unsa éducation demande l'instauration d'un plafond de 25 élèves par classe pour les collèges REP du département. Pour rappel, le collège Albret Pau et le Collège Camus Bayonne accueillent en plus des dispositifs particuliers. Par conséquent, l'Unsa éducation demande l'ouverture d'une division supplémentaire en 4ème au collège de Camus Bayonne qui avec l'intégration des élèves d'ULIS aura 30 élèves par division.

Pour terminer notre déclaration, nous nous interrogeons également sur l'accueil des élèves non francophones. Différents problèmes apparaissent :

- L'arrivée fluctuante des élèves dans les UPE2A, ainsi alors que le bilan de rentrée au collège Camus affiche 4 élèves, il y a actuellement 20 élèves.
- L'accueil d'élèves non francophones en dehors de ces structures.

L'absence d'information, de formation et de prise en compte des difficultés plongent nos collègues concernés dans un profond désarroi. L'inclusion dans les classes est indispensable pour l'intégration de ces enfants dans la société française. L'Education nationale doit prendre ses responsabilités pour accompagner les enseignants dans cette mission. Monsieur Le Directeur Académique les enseignants de notre département sont en attentent d'aide et de réponse. Quelles solutions comptez-vous apporter ?